

OUTIL D'AIDE À LA VENTE
LE PRÊT PERSONNEL PROJET

OUTIL D'AIDE À LA VENTE

LE PRÊT PERSONNEL PROJET



SOMMAIRE



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



CARACTÉRISTIQUES



QU'EST-CE QUE LE PRÊT PERSONNEL PROJET ?

Le Prêt Personnel Projet est un prêt amortissable qui peut être débloqué en une ou plusieurs fois.

- Il permet au client de bénéficier d'une enveloppe budgétaire lui offrant la possibilité de financer un projet à venir en fonction de sa capacité financière.
- **Cela donne au client l'occasion d'anticiper un projet** à venir ou un éventuel imprévu.



* Source : BPCE Financement.

“ Une formule utile dans le contexte actuel ”



UN CONTEXTE DE CONSOMMATION DIFFICILE

- **Un marché du crédit à la consommation contraint** avec pour conséquence, une concurrence plus forte obligeant tous les acteurs à être **pro-actifs et plus performants**.
- **La nécessité, pour les Caisses d'Épargne, de se positionner davantage sur le financement des projets de leurs clients afin de gagner des parts de marché :**
 - le Prêt Personnel Projet est justement un outil de pro-activité commercial ;
 - c'est un véritable atout dans la gamme de crédits proposée aux clients : il n'existe pas à la concurrence !



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



LES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT PERSONNEL PROJET

UN PRÊT PERSONNEL
DISPONIBLE DANS LES UNIVERS* :



Travaux



Véhicule



Trésorerie

Des conditions d'octroi du crédit
garanties pendant 6 mois
(TAEG, durée, montant).

**Aucun frais et annulation
automatique** si le crédit n'est
pas utilisé dans les 6 mois.

**Un déblocage
en cinq fois**
maximum possible.

**Le 1^{er} déblocage de fonds
peut intervenir dès le 8^e jour**
suivant l'acceptation du contrat
par le client sur sa demande
expresse (sans perte de son droit
de rétractation de 14 jours) ou
différé dans le temps, jusqu'à
6 mois après la signature de
l'offre de crédit par le client.



* Selon le paramétrage de l'établissement.

CARACTÉRISTIQUES

ARGUMENTATION

CAS CONCRETS



QUELS SONT LES AVANTAGES DU PRÊT PERSONNEL PROJET ?

Le Prêt Personnel Projet permet le financement d'un projet prévu à moyen terme (dans les 6 mois à venir).

- Ainsi le client peut régler la problématique du financement en amont.
- Dans le cadre d'un Prêt Personnel Trésorerie, cela lui permet d'affiner son projet et prendre le temps de réflexion, par exemple :
 - choix du modèle et des options de son véhicule ;
 - choix des matériaux, d'une cuisine...

Le budget étant fixé en amont, cela permet au client de se libérer des problématiques de financement afin de pouvoir se consacrer pleinement à son achat véhicule ou à ses projets de travaux.



LE PRÊT PERSONNEL PROJET VOUS PERMET D'ÊTRE **PRO-ACTIF**
TOUT EN PRIVILÉGIANT UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC VOTRE CLIENT EN LUI OFFRANT :



GARANTIE

Bénéficier des conditions de crédit proposées pendant 6 mois à compter de la date de signature de l'offre.



SOUPLESSE

Déblocage du prêt en une ou plusieurs fois de manière échelonnée (5 fois maximum). Possibilité de n'utiliser qu'une partie de la somme mise à disposition, sans frais supplémentaires.



FACILITÉ

Une mise à disposition simple des fonds. Formalités accomplies en amont : pour demander le déblocage de la totalité ou d'une partie de son prêt, le client peut appeler la plateforme VAD de la Caisse, son conseiller en agence, ou bien aller sur son espace de gestion des Prêts Personnels via son l'application mobile ou le site Internet Caisse d'Epargne⁽¹⁾.



TEMPS DE RÉFLEXION

Le client peut n'utiliser qu'une partie de son prêt lorsque son projet de financement se concrétise ou même renoncer à utiliser les fonds mis à sa disposition sans frais.



RAPIDITÉ & SÉCURITÉ

Possibilité de proposer la signature électronique si le client et l'offre sont éligibles.

(1) Fonctionnalité accessible à partir du 2^e déblocage des fonds.



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



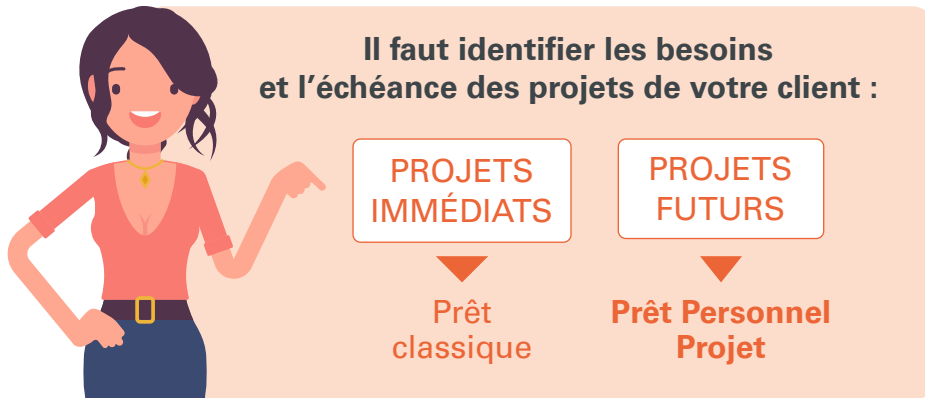
CAS CONCRETS



ARGUMENTATION



DANS QUELS CAS PROPOSER LE PRÊT PERSONNEL PROJET ?



Les caractéristiques et les fonctionnalités offertes en après-vente du Prêt Personnel Projet (auto, travaux et trésorerie) sont les mêmes que celles d'un crédit classique.

RAPPEL

LES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU PRÊT IMMÉDIAT CLASSIQUE SONT LES SUIVANTES :

- pas de report à l'ouverture;
- une possibilité d'échelonner le déblocage du prêt;
- une utilisation totale ou partielle des fonds, selon les besoins avérés du client;
- une entrée en amortissement potentiellement différée de 6 mois suivant la signature de l'offre.

Tout entretien de vente, quel qu'en soit le sujet d'origine (assurance, épargne, bancarisation, crédit immobilier) est propice à la proposition du Prêt Personnel Projet.



■ Prêt Personnel Projet Auto :

Adapté pour le financement d'un véhicule lorsque le projet du client est encore en réflexion. Il compte l'acheter dans les 6 mois, a une idée du type de véhicule qu'il souhaite acquérir (neuf/occasion, modèle) et du budget approximatif qu'il compte consacrer à cet achat mais il n'a pas encore fait son choix.



■ Prêt Personnel Projet Travaux :

est particulièrement adapté pour le financement de travaux suite à un achat immobilier par exemple : décoration, installation d'une cuisine équipée, électroménager, financement d'un déménagement...



■ Prêt Personnel Projet Trésorerie :

permet le financement d'un projet futur tel qu'un mariage ou des vacances, par exemple. Il concerne le financement d'un projet autre qu'un véhicule ou des travaux.



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



LES EXEMPLES DE QUESTIONNEMENT



Quelles sont vos **prochaines dépenses** importantes prévues dans les 6 mois ?

Pensez-vous **changer votre véhicule** ?

Quand avez-vous besoin de ce financement ?

Dans la démarche commerciale, pensez à utiliser puis remettre « La fiche prêt projet » pour appuyer votre discours et rassurer le client.

Comment pensez-vous financer votre nouveau véhicule ?

Quels sont les prochains travaux que vous envisagez de faire dans votre maison ?

Nous vous accompagnons dans la réalisation de votre projet immobilier, **avez-vous entendu parler de notre offre « Prêt Personnel Projet »** qui vous permettra de financer d'éventuels travaux complémentaires (déménagement, embellissement, décoration, aménagement...) ?



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



LES ARGUMENTS DE VENTES

Le Prêt Personnel Projet est un crédit accordé aujourd'hui pour une utilisation prochaine.

- Il s'agit d'une somme globale que vous pouvez ajuster en fonction des besoins et de l'avancement du projet de votre client.
- Il permet au client de réfléchir sereinement. Il n'y a plus de rendez-vous à prendre ni de dossier à monter dans l'urgence, tout a été préparé à l'avance.
- Les taux du marché fluctuent de manière incertaine. En souscrivant un Prêt Personnel Projet, le client à l'assurance de bénéficier des mêmes conditions pendant 6 mois.
- Si le client décide de ne pas concrétiser son projet, il n'est pas tenu de débloquent le Prêt Personnel Projet. Il s'annulera automatiquement, sans frais après les 6 mois.

Le Prêt Personnel Projet



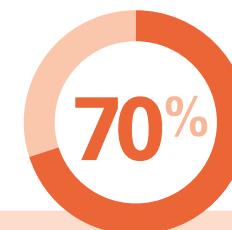
“ Un réel confort de négociation ”

Vous faites des travaux ?
Vous pouvez payer l'ensemble des intervenants au fur et à mesure de l'avancée de vos travaux en plusieurs fois.



► Vous pouvez cibler l'ensemble des projets du client à moyen terme et ainsi instaurer une relation de confiance.

Vous souhaitez acheter une voiture ? Souscrivez un Prêt Projet et débloquent votre crédit, en totalité ou en partie et sur demande expresse de votre part, dès le 8^e jour suivant l'acceptation de votre crédit (sans perte de votre droit de rétractation de 14 jours). Passé le délai de rétractation⁽²⁾, vous pouvez débloquent⁽³⁾ votre crédit dès que vous le souhaitez. Votre coup de cœur sera financé rapidement et simplement (pas de nouvelle formalité à faire).



des Prêts Personnels Projet⁽¹⁾ sont débloquent dans les 6 mois.



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS

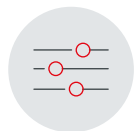
(1) Source : BPCE Financement.

(2) Le prêteur doit maintenir les conditions de son offre de crédit à la consommation durant 14 jours à compter de sa remise ou de son envoi. L'emprunteur peut accepter l'offre pendant le délai de rétractation mais les fonds ne pourront pas être remis avant l'expiration d'un délai de 8 jours à compter de l'acceptation du contrat.

(3) Débloquent des fonds : 1^{er} jour ouvré suivant le délai de rétractation de 14 jours calendaires. Le client peut expressément demander un débloquent des fonds dès le 8^e jour après la date de signature.



CE QU'IL FAUT RETENIR



Une **vraie souplesse** dans l'utilisation des fonds (non affecté / pas de factures ou devis à fournir).



Le **confort dans l'utilisation des fonds** selon les besoins identifiés (débloquer tout ou partie de l'enveloppe).



La **rapidité et la simplicité** dans le déblocage des fonds.



La **garantie d'acceptation du prêt** adapté à la situation financière du client qui peut ainsi se concentrer et se projeter sur son projet avec sérénité.



La **liberté dans le choix** de l'utiliser ou non (si projet reporté ou annulé).



Un **coût et une mensualité** qui s'ajustent au montant utilisé.

“ La Caisse d'Épargne accompagne ses clients ”



LA NOTION D'ÉQUIPEMENT !

Le Prêt Personnel Projet répond davantage à un service/mise à disposition de fonds plutôt qu'à un besoin/projet identifié, permettant au client de parer à un aléa, un imprévu ou même de provoquer l'envie de « se faire plaisir ».



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



CAS CONCRETS

COMMENT VOTRE CLIENT DOIT-IL PROCÉDER POUR DÉBLOQUER SON PRÊT (EN TOTALITÉ OU EN PARTIE) ?

- **C'est très simple**, il lui suffit d'appeler son conseiller **en agence**, d'aller sur la **plateforme VAD de sa Caisse** ou sur son **nouvel espace de gestion** des Prêts Personnels via son l'application mobile ou le site Internet Caisse d'Epargne⁽¹⁾



EXEMPLE D'UTILISATION DU PRÊT PERSONNEL PROJET AUTO

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Mise en force : 20 k€ / 370 €/mois 60 mois	Aucun déblocage	Aucun déblocage	1^{er} déblocage : Financement de 17 k€	1^{er} prélèvement : Intérêts intercalaires + assurance	2^e prélèvement : Intérêts intercalaires + assurance	Réduction du crédit automatique et entrée en amortissement sur 60 mois + nouvelle mensualité de 314 € suite à la réduction de capital
Mise en force : 20 k€ / 370 €/mois 60 mois	Aucun déblocage	Aucun déblocage	Financement 17 k€ + demande de réduction du crédit et entrée en amortissement	1^{re} mensualité : entrée en amortissement sur 60 mois + nouvelle mensualité de 314 € suite à la réduction de capital		
Mise en force : 20 k€ / 370 €/mois 60 mois	Aucun déblocage	Déblocage total : financement de 20 k€	1^{re} mensualité : entrée en amortissement 370 € sur 60 mois			
Mise en force : 20 k€ / 370 €/mois 60 mois	Si aucune demande de financement pendant les 6 mois, le prêt s'annule automatiquement sans aucuns frais pour le client (les frais de dossier ne sont pas facturés).					

Les frais de dossier ne sont pas prélevés sur le compte du client. Ils sont automatiquement déduits du premier financement.

Exemple : crédit de 20 000 €- frais de dossier de 200 €- premier financement de 17 000 € (le client n'est effectivement crédité sur son compte bancaire que de 16 800 €). En cas de réduction de capital, la durée reste la même, seule la mensualité sera modifiée. La cotisation de l'assurance facultative, l'amortissement et les intérêts sont calculés sur le montant total du prêt accordé.

(1) Fonctionnalité accessible à partir du 2^e déblocage des fonds.



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



CAS N°1 : LE PRÊT PERSONNEL PROJET TRAVAUX

EN LIEN AVEC UN PRÊT IMMOBILIER

- Le client, lors d'un achat immobilier, a besoin d'être rassuré et de ce fait, il est important de prévoir éventuellement l'imprévisible.

40% DES CLIENTS⁽¹⁾
SOUSCRIVANT
UN PRÊT IMMOBILIER

sont demandeurs d'un crédit à la consommation
dans les 6 mois suivant leur achat.

J'ai peur de minimiser les dépenses à venir avec cet achat immobilier (décoration, cuisine, salle de bain...). Le prix des matériaux risque de varier et j'ai peut-être sous-estimé les frais annexes, ce qui peut faire évoluer le montant global de mes travaux.

**Montrer
au client
qu'on
lui fait
confiance**

Pour ces éventuels risques, je vous propose le Prêt Personnel Projet Travaux en concomitance avec votre prêt immobilier. La mise à disposition de cette enveloppe pourra vous aider à réaliser d'éventuels travaux.

De plus, les conditions financières sont garanties pendant 6 mois et une fois le délai de rétractation⁽²⁾ de l'offre de crédit passé, les fonds sont disponibles⁽³⁾. Si vous n'utilisez pas l'enveloppe de crédit, l'offre sera annulée automatiquement et sans frais.

**Le Prêt Personnel Projet
Travaux**

“ Une vraie solution
pour des clients futurs
propriétaires. ”

CARACTÉRISTIQUES

ARGUMENTATION

CAS CONCRETS

(1) Source : BPCE Financement.

(2) Le prêteur doit maintenir les conditions de son offre de crédit à la consommation durant 14 jours à compter de sa remise ou de son envoi. L'emprunteur peut accepter l'offre pendant le délai de rétractation mais les fonds ne pourront pas être remis avant l'expiration d'un délai de 8 jours à compter de l'acceptation du contrat.

(3) Déblocage des fonds : 1^{er} jour ouvré suivant le délai de rétractation de 14 jours calendaires. Le client peut expressément demander un déblocage des fonds dès le 8^e jour après la date de signature.



CAS N°2 : LE PRÊT PERSONNEL PROJET TRÉSORERIE

POUR DES PROJETS FUTURS TOUT EN CONSERVANT SON ÉPARGNE

- Lors de l'entrée en relation, il est important de proposer le Prêt Personnel Projet Trésorerie au client. Pourquoi ?



Le Prêt Personnel Projet Trésorerie

“ Une enveloppe budgétaire pour financer un projet à venir. ”

Je n'ai pas nécessairement de projet clairement défini pour le moment (quand et pour quel montant) mais j'aimerais disposer d'une enveloppe m'offrant la possibilité de financer un besoin en fonction de ma capacité financière.

Montrer au client qu'on le comprend

Avec le Prêt Personnel Projet Trésorerie, vous pouvez disposer des fonds nécessaires tout en conservant votre épargne ou l'argent disponible sur votre compte courant.

De plus, les conditions financières sont garanties pendant 6 mois et une fois le délai de rétractation⁽¹⁾ de l'offre de crédit passé, les fonds sont disponibles⁽²⁾. Si vous n'utilisez pas l'enveloppe de crédit, l'offre sera annulée automatiquement et sans frais.

(1) Déblocage des fonds : 1^{er} jour ouvré suivant le délai de rétractation de 14 jours calendaires. Le client peut expressément demander un déblocage des fonds dès le 8^e jour après la date de signature.
 (2) Le prêteur doit maintenir les conditions de son offre de crédit à la consommation durant 14 jours à compter de sa remise ou de son envoi. L'emprunteur peut accepter l'offre pendant le délai de rétractation mais les fonds ne pourront pas être remis avant l'expiration d'un délai de 8 jours à compter de l'acceptation du contrat.





CAS N°3 : LE PRÊT PERSONNEL PROJET AUTO



INTENTION D'ACHAT D'UN VÉHICULE SANS CONNAÎTRE LE MONTANT FINAL



FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE À UNE DATE ULTÉRIEURE





OUTIL D'AIDE À LA VENTE
LE PRÊT PERSONNEL PROJET



CARACTÉRISTIQUES



ARGUMENTATION



CAS CONCRETS



BPCE
FINANCEMENT



CAISSE
D'ÉPARGNE

